



# Le pari de l'intelligence

Déclaration au Conseil supérieur de l'éducation, le 15 octobre 2018

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

On désigne normalement par le mot école l'institution qui se charge d'instruire et de cultiver les nouvelles générations en leur transmettant le patrimoine des précédentes, à commencer par cette langue subtile, irremplaçable instrument de la pensée et de l'acquisition de tous les savoirs aussi bien que de la connaissance de soi-même.

Dans une république bien gouvernée, dès qu'elle est instituée et charge ses maîtres de cette unique et fondamentale tâche, l'école publique ne devrait plus être réformée, si ce n'est de façon très marginale.

Dans une société en bonne santé, la confiance à l'égard de l'institution scolaire et de ses personnels devrait aller de soi.

Qu'il faille contraindre par la loi les élèves et leur famille au respect envers les personnels, du personnel technique et de service au personnel enseignant, en dit long sur l'état déplorable dans lequel se trouve dorénavant l'institution scolaire, pour ne rien dire de celui de la société elle-même.

Que le rappel de cette évidence soit en outre contesté en son opportunité, voire en son principe, par certains représentants de la si mal nommée « communauté éducative », cela en dit long également sur les difficultés qu'il nous faut désormais surmonter afin de retrouver une école digne de ce nom, une école où l'autorité des maîtres, fondée sur le savoir qu'ils ont eux-mêmes appris à maîtriser afin de pouvoir le transmettre à leurs élèves, ne serait ni mise en cause ni offerte en pâture aux avis peu éclairés des premiers venus – qu'ils se prennent pour des « usagers » ou des « clients », rôle déplacé que suggère aux élèves ainsi qu'à leur famille l'appellation de « service public de l'éducation » pour désigner ce qui, par nature, n'est pas du tout un service car on ne distribue pas l'éducation comme le gaz, l'électricité ou le courrier... ; ou bien qu'ils se prennent pour des « experts » et se

dotent d'un « conseil scientifique » par-ci, de porte-paroles médiatiques par-là, afin de pérorer sur l'école, sur l'enseignement, sur la pédagogie comme s'ils en savaient autant en ce domaine que les spécialistes avérés que sont les professeurs !

Et disons les choses clairement, puisque telle est ici notre principale fonction : le bon sens éducatif étant encore par la force des choses l'une des mieux partagées, la plupart des parents conservent toujours, en réalité, un grand respect à l'égard des professeurs de leurs enfants ainsi qu'envers l'institution ; ce respect est d'autant plus naturel et réciproque qu'à leur tour les professeurs et l'institution respectent des valeurs qui les dépassent et qu'ils ne font que représenter. Il arrive cependant, et de plus en plus souvent, qu'en raison de la démagogie ambiante ou, ce qui revient au même, de la perte de repères qui affecte chaque jour un peu plus notre société, l'institution scolaire cède à des injonctions qui nient sa propre nature, **comme lorsqu'elle remplace le devoir d'instruire chacun par la promesse de faire réussir tout le monde**. Il arrive également, et de plus en plus souvent, que la hiérarchie de l'éducation nationale elle-même, par facilité ou couardise, encourage implicitement ou explicitement les mises en cause les plus aberrantes de l'institution **et de ses personnels** par ceux à qui elle donne alors le statut inapproprié de juge d'un soi-disant service qui ne leur serait pas rendu. Il arrive enfin trop souvent – notre syndicat de l'éducation est hélas bien placé pour le constater – que les personnels ne se sentent plus soutenus par leur hiérarchie, au point qu'ils finissent par s'en méfier.

Alors oui, restaurer la confiance est indispensable, et vous faites bien, Monsieur le Ministre, de donner à votre action cet objectif et de placer les articles d'une loi, à vrai dire inattendue, sous un tel titre. Encore faut-il avoir fait le bon diagnostic et prendre les bonnes mesures, car la confiance ne se décrète pas davantage que la réussite ou le respect.

Nous approuvons sans réserve vos intentions, mais nous avons le devoir de vous dire que les mesures que vous avez prises jusqu'à présent participent, pour la plupart d'entre elles, de l'évolution délétère à laquelle vous pensez mettre fin. Nous n'évoquerons pas ici la stupéfiante réforme du baccalauréat et du lycée qui s'abat en ce moment sur des professeurs consternés, et que l'on traite une fois de plus à peine mieux que du bétail que l'on conduit à l'abattoir, tout en osant affirmer dans les médias qu'on les a consultés alors qu'on attend encore le rapport de cette prétendue consultation ! Nous n'évoquerons pas non plus la calamiteuse réforme du lycée professionnel que nous examinons il y a à peine cinq jours et qui impose également à tous les professeurs concernés, contre leur avis, des méthodes pédagogiques et une organisation insensées dont ils sont les mieux placés pour prédire qu'elles conduiront l'enseignement professionnel dans une impasse ! Nous n'évoquerons pas davantage les innombrables avis défavorables que le Conseil

supérieur de l'éducation a émis sur la centaine de décrets et arrêtés qui ont été publiés sans en tenir compte, à l'instar du décret modifiant les modalités de recrutement des recteurs, lequel n'a reçu ici aucune voix favorable ce qui ne vous a pas empêché de le présenter quinze jours après au Conseil des ministres malgré ce vote sans appel, et qui ne peut qu'interroger sur la conception que vous, ainsi que le gouvernement auquel vous appartenez, vous faites de la démocratie.

Nous nous contenterons, parce que telle est notre mission essentielle, de vous alerter sur l'état réel de l'école et la résignation des personnels que vous ne semblez toujours pas vouloir associer à votre gouvernance et sans lesquels, vous le savez bien, l'école de la confiance ne sera qu'un vœu pieux ou une simple formule. Voici ce que nous disent les personnels qui sont sur le terrain : le métier qu'ils ont choisi et pour lequel ils ont été formés et recrutés n'est plus possible ; l'instruction est devenue une tâche annexe alors qu'elle devrait être au cœur de l'institution et que l'administration devrait tout faire pour la permettre au lieu d'y faire obstacle ; on se gargarise de « projets », on perd un temps considérable en bavardage inutile au cours de réunions sans objet de plus en plus nombreuses ; on impose l'usage du numérique qui non seulement est chronophage mais contribue à détruire ce que l'école est censée développer, à commencer par l'attention ; l'indiscipline est devenue un fait dont on s'accommode tant bien que mal à force de l'avoir tolérée et d'avoir renoncé à la sanctionner ; on n'ose plus dire enfin aux élèves quel est leur niveau réel de peur de les stigmatiser ; on n'ose plus les faire redoubler de peur de les traumatiser ; les jeunes professeurs quant à eux, lauréats de concours exigeants, subissent des formations ineptes dont dépendent leur titularisation alors que, dans une école digne de ce nom et consciente de ses missions, la qualité de la formation initiale jointe à l'acquisition préalable d'une première expérience devrait suffire à inculquer aux maîtres une haute idée de leur fonction, sans laquelle ils ne sauraient même l'exercer.

Si l'on veut reconstruire l'école, parce qu'il le faut, ce sont à ces difficultés réelles qu'il faut apporter des remèdes, et sans entreprendre pour autant de bouleverser le système ni d'engager des réformes mal pensées, précipitées et contestées, qui ne résoudront strictement rien.

Le projet de loi pour une école de la confiance contient quelques dispositions qui peuvent, en fonction des décrets dont elles seront suivies, apporter de vraies solutions à quelques-unes de ces difficultés, notamment concernant la formation des professeurs dont la compétence disciplinaire doit être préservée, voire renforcée, ce qui constitue en enjeu majeur pour l'avenir de l'école. Mais à l'instar de son article 2 qui rend l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans alors que, sous l'influence d'idéologies funestes, la loi a renoncé à exposer clairement ce qu'il faut entendre par « instruction » pour lui préférer un fourre-tout pompeusement

baptisé « socle commun de connaissance, de compétence et de culture », permettez-nous de penser que les dispositions des autres articles, pour utiles qu'elles soient telle la création d'un rectorat de plein exercice pour Mayotte, ne suffiront pas à remettre l'institution scolaire sur la voie du bon sens, et que l'école, en dépit, mais aussi à cause de cette loi qui fera grand bruit pour pas grand-chose, restera ce navire lancé sur son erre et s'approchant dangereusement des récifs où il finira par échouer pendant que le capitaine et ses seconds s'affairent à réécrire sans cesse le règlement et qu'on laisse les matelots dans la soute colmater en silence et avec leur seul courage des fissures de plus en plus nombreuses.

Monsieur le Ministre, à l'école de la confiance, nous disons oui, et nous le disons sans arrière-pensée, parce que, pour citer un doyen de l'inspection générale qui valait à lui seul bien des ministres, Jacques Muglioni pour ne pas le nommer, « ce qui est en cause, c'est la confiance que, à la suite de la pensée grecque et de la philosophie des Lumières, la tradition française de l'instruction publique avait mise dans l'intelligence ». Alors, Monsieur le Ministre, nous attendons qu'au pari de la confiance se joigne le pari de l'intelligence, et nous serons présents.